N° 293. Vendredi 9 Décembre 1842. 13me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
Pour un an. .	26 fl.	30 fl.
» six mois.	14 »	16 »
» trois mois	7 »	8 »

BUREAUX A LA HAYE, *Assendelftstraat.*

PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50, timbre compris et 10 cts. par ligne en-sus.

Les Bureaux du *Journal de La Haye* sont transférés rue dite *Assendelftstraat.*

La Haye, 8 Décembre.

A Rotterdam, comme dans toutes les autres villes du royaume, on a célébré dignement l'anniversaire de naissance de S. M. le Roi. Après la parade, les capitaines et les lieutenans de la garde communale active se sont réunis, au *Grand Hôtel des Pays-Bas,* dans un banquet qui a été honoré de la présence du bourgmestre et des autres membres de la régence ainsi que de celle du directeur du département maritime de la Meuse, du colonel commandant de la garnison et des officiers supérieurs de la garde communale active. Pendant ce banquet, on a porté, avec le plus vif enthousiasme, des toasts à S. M. le Roi, à S. M. la Reine, aux membres de la famille royale, et d'autres toasts chers au pays. La musique de la garde communale a exécuté divers symphonies pendant ce dîner, et contribué ainsi à l'éclat de la fête.

Le *Staats-Courant* publie, aujourd'hui, deux arrêtés royaux, du 2 de ce mois, par lesquels S. M. a accordé démission honorable, sur leur demande, à plusieurs officiers des gardes communales sédentaires dans les provinces de Zélande et de Frise.

S. M., par arrêté du 2 de ce mois, a continué dans ses fonctions M. D. Vis Blokhuysen directeur, de la part du commerce, près de l'entrepôt-général de l'état à Rotterdam.

Les sections de la Seconde Chambre des Etats-Généraux ont commencé, hier, l'examen du traité du 5 novembre dernier, qu'elles ont continué aujourd'hui.

Au sujet du retard que paraissait éprouver le projet de tarif modifié des droits d'entrée et de sortie à être soumis à l'avis des Chambres de Commerce, quelques informations ont été prises et il résulte des renseignemens puisés à une source certaine que ce retard n'a d'autre cause que les soins scrupuleux que prend le département des finances pour donner, à ce tarif modifié des droits d'entrée et de sortie, toute la perfection possible, avant de le soumettre à l'avis des diverses Chambres de Commerce. Ainsi tout porte à croire qu'un travail aussi consciencieusement entrepris, aura pour résultat infaillible de doter le pays d'un bon tarif qui, une fois pour toutes, fera cesser les incertitudes dans lesquelles le commerce flotte depuis quelque temps.

S. M., par arrêté du 4 de ce mois, a autorisé la convocation extraordinaire des Etats-Provinciaux de la Hollande-Septentrionale. Cette ass mblée aura à s'occuper de la liste des candidats pour la nomination à la place de greffier des Etats de la province vacante par la récente nomination de M. Van der Heim aux fonctions de greffier de la Seconde Chambre des Etats-Généraux.

Le *Nederlandsch Nieuwsblad,* dans son numéro du 8 décembre, contient un article en réponse à celui que le *Handelsblad* avait publié, il y a deux jours, au sujet du traité du 5 novembre et dont la presse belge s'occupe en ce moment. Nous reproduirons demain dans nos colonnes, la traduction de l'article du *Nederlandsch Nieuwsblad.*

Une lettre de Weimar, du 29 novembre, porte :

« Des circonstances imprévues ont empêché S. A. R. Mad. la Grande-Duchesse héréditaire d'accompagner son auguste époux, à Berlin.

» Depuis quelques semaines se trouve ici l'architecte Ziebland, de Munich, afin d'exécuter ultérieurement le plan de la restauration du Wartbourg, d'après l'ancienne forme byzantine, qu'il connait dans tous ses détails. (On n'a qu'à se rappeler la basilique à Munich). Dans quelques semaines, le Grand-Duc héréditaire ira avec M. Ziebland, à Eisenach, afin de se concerter ensemble sur les lieux, au sujet des mesures à prendre. On peut admettre comme certain que le jeune prince, ami des arts, fera dignement restaurer l'antique château. »

Le gouvernement a donné des ordres pour que les navires suédois et norvégiens, qui entreront au *Nieuwe Diep*, soient assimilés aux navires nationaux quant aux droits de ports et autres péages.

Dans la nuit du 3 au 4 de ce mois, un violent incendie a éclaté un hameau Gees, commune d'Oosterhesselen. Cinq habitations de cultivateurs avec leurs dépendances et presque tout ce qu'elles contenaient sont devenus la proie des flammes. Ce sinistre a occasionné la perte d'une grande quantité de céréales et de fourrages et même de plusieurs têtes de bétail. Si le vent, qui était à l'ouest, avait eu une autre direction, tout le hameau aurait pu être réduit en cendres, car il y avait pénurie d'eau et le brouillard, qui empêchait de voir les flammes au loin, a fait que les villages voisins n'ont pu apporter de prompts secours.

La collecte faite dans la province de Drenthe pour les incendiés du village *den Ham*, dans l'Overyssel, a produit la somme de 790 florins.

Mardi dernier, la section d'Amsterdam de la Société néerlandaise des Beaux-Arts et des Sciences a tenu une assemblée extraordinaire dans la salle de *Frascati*. Cette séance a été tout-à-fait consacrée à la musique; on y a exécuté entr'autres deux chœurs composés pour la fête du Roi, qui ont été chantés par tous les membres et leurs dames, au nombre de huit cents personnes. La salle, au milieu de laquelle se trouvait le buste couronné du Roi, était élégamment décorée et le plus vif enthousiasme a présidé à cette fête du 6 décembre.

Avant-hier, on a posé au chantier du constructeur J. Schouten à Dordrecht, la quille d'un trois mâts, du tonnage de 400 à 450 lasts, qui est destiné pour la navigation aux Indes-Orientales, et portera le nom de *Van Sevenhoven*.

Le département de l'intérieur vient de régler les stations des inspecteurs, des ingénieurs-en-chef et des employés du *Waterstaat,* pour le service extraordinaire et la correspondance par les digues, pendant l'hiver de 1842 à 1843.

Quelques habitans d'Assen, sur l'invitation de la régence de cette ville, ont formé une association dont le but est de procurer du travail et par conséquent des moyens d'existence à la classe ouvrière pendant l'hiver. Les ouvriers seront employés à piler du gravier pour les routes, à filer du lin, enfin à tout autre ouvrage qui sera jugé utile et opportun. Cette Société se créera un fonds au moyen d'un emprunt et déjà elle a rassemblé une somme de 500 florins en dons provenant de la bienfaisance publique; on affectera cette première somme au paiement des intérêts de l'emprunt. On applaudit généralement à cette mesure d'utilité publique, dictée par un sentiment généreux de bienfaisance et d'humanité.

On écrit de Strasbourg, le 30 novembre, à la *Gazette Universelle* d'Augsbourg :

« J'apprends de bonne source que par rapport au traité de commerce avec la France et les Pays-Bas, il a été fait quelques nouvelles stipulations ayant pour objet de faciliter les transbordemens dans les divers ports du Rhin. Cependant, ces stipulations auront besoin, avant tout, de la sanction des divers états riverains allemands. »

Le second concert de Liszt et Rubini est irrévocablement fixé au 14 de ce mois; comme le premier, il aura lieu dans la salle de notre Théâtre-Royal. Nous nous empressons de publier cette bonne nouvelle, qui était attendue avec impatience par nos *dilettanti,* avides d'entendre encore une fois ces deux grandes illustrations musicales, et de leur payer le juste tribut d'admiration qu'inspire leur immense talent. (*Voir aux Annonces le Programme du Concert.*)

Nouvelles de Barcelonne.

Le télégraphe n'ayant pu communiquer depuis trois jours à cause des gros brouillards, les dernières nouvelles sont du 30 novembre au matin : le régent était arrivé la veille au quartier général de Van Halen établi près du fort de Montjoui, qui domine la ville. Il paraît qu'Espartéro ne recevra la soumission des Barcelonnais qu'à des conditions bien dures : il attendait l'arrivée de quatre régimens d'infanterie et de plusieurs de cavalerie pour cerner la place. la citadelle et le fort des Attarazanas, où les séditieux les plus compromis s'étaient renfermés; il avait refusé de recevoir, le 29 dans l'après-midi, une députation qui avait demandé à lui être présentée pour lui expliquer les événemens deplorables survenus depuis quinze jours et les causes qui les avaient fait naître : Espartéro s'occupait de rédiger les conditions qu'il dictera aux Barcelonnais.

On parlait d'une rançon de dix millions, à payer en dix jours; du rétablissement de la citadelle, aux frais des habitans, et de l'entretien d'une garnison de 12,000 hommes pendant trois ans : la population de Barcelonne est de 154,000 âmes, dont un dixième n'est pas espagnole. On y attendait avec anxiété la proclamation d'Espartéro; plus de 25,000 hommes, femmes et enfans étaient campés derrières les glacis, craignant à tout moment le bombardement de la ville ou l'entrée de forces considérables dans l'intérieur dont les portes étaient fermées et gardées par des compagnies de milice citoyenne.

Correspondance particulière du JOURNAL DE LA HAYE.

Neuchâtel, 2 décembre.

Nos discussions intercantonales commencent, ainsi qu'on avait pu le prévoir, à changer de terrain. Berne et Zurich sont maintenant chacun à la tête d'un parti, dont l'un se prépare à lutter pour le maintien de la liberté du commerce extérieur, tandis que l'autre travaille ouvertement à soumettre la Suisse à son monopole manufacturier. Ce dernier supplée à son insignifiance numérique par le prodigieux mouvement qu'il se donne pour entraîner dans son alliance les cantons neutres ou faciles à aveugler sur la question qui s'agite. La presse zurichoise exploite assez habilement les préventions hostiles qui existent dans certaines parties de la Suisse contre la France, sans s'expliquer, jusqu'ici, bien clairement, sur les mesures au moyen desquelles le parti qu'elle sert songe à affranchir la Suisse de ce qu'on appelle à Zurich le despotisme commercial français. Elle a dernièrement tansé le Directoire de Berne pour avoir fait entrer dans la commission chargée d'une enquête sur la situation de l'industrie suisse, une proportion convenable de représentans des intérêts des cantons occidentaux. Plusieurs de ces derniers, voyant suspecter leur impartialité, n'ont pas accepté leur nomination, ce qui aura peut-être le bon effet de rendre l'enquête elle-même impossible d'ici à ce que la Diète soit réunie de nouveau, et d'empêcher qu'une détermination, dont doit dépendre l'existence matérielle et politique du pays, ne soit prise et votée par surprise. Plus tard, les questions auront eu

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE.

LA CAISSE D'ÉPARGNE.

Si les calculs de la prudence et de la raison n'étaient jamais déjoués, où serait la poésie de la vie? Il n'y aurait plus ni imprévu, ni surprise, ni bonheur parfait; les charmans et merveilleux caprices du hasard seraient supprimés, et l'existence se trouverait réduite à une monotonie géométrique. Heureusement qu'il n'en est pas ainsi, et cependant la plupart des gens qui se prétendent sages, aussi bien que le vulgaire, se plaisent à pronostiquer l'avenir de toutes choses grandes et petites, en se basant toujours sur les probabilités les plus banales. — C'est en raisonnant d'après ces principes, que l'opinion publique avait longtemps considéré Lucien et Vincent Desjardies comme deux jeunes héritiers destinés à une brillante fortune. Le monde en jugeant de la sorte, se fondait sur ce motif que les deux jeunes cousins avaient un oncle considérablement riche, dont ils étaient les seuls parens. Or, comme cet oncle passait pour un homme d'un sens droit, d'une conscience pure et d'une vie irréprochable, on ne pouvait pas supposer qu'il eût jamais la pensée ou l'occasion de frustrer ses héritiers légitimes. Aussi les deux cousins, pleins de confiance dans cette agréable perspective, s'étaient-ils préparés à vivre de leurs rentes, si bien qu'ils auraient été fort embarrassés de suivre une autre carrière, lorsque leur oncle mourut et par son testament renversa la plus grande partie de leurs espérances. Le vieux Richard ne laissait aux fils de ses deux frères que l'usufruit de sa fortune pendant dix années; après quoi, capitaux et revenus passaient en d'autres mains sur lesquelles on n'avait pas compté.

Les testamens perfides sont ordinairement faits avec beaucoup de soin et revêtus de précautions légales qui les rendent invulnérables. Les deux neveux eurent beau consulter les avocats les plus retors, les avoués les plus meurtriers, il fallut s'en tenir à des dispositions qui, du reste, n'étaient pas trop méprisables pour eux. Le revenu des dix années représentait un total fort respectable et pouvait composer à chacun des deux héritiers une petite fortune qui assurait son avenir. Ils n'avaient pour cela qu'à se retrancher dans les limites d'une sage économie, et c'est ce qu'ils promirent de faire en touchant le premier quartier de cette belle et périssable rente.

Plusieurs années s'étaient écoulées depuis cette époque, et le terme fatal approchait. Qu'étaient devenus nos deux héritiers? Vincent avait à-peu-près disparu de la scène du monde; on ignorait son existence. Quant à Lucien, on aurait pu croire qu'il avait fait casser le testament et que la fortune de l'oncle lui était échue à perpétuité, tant il dépensait son argent avec une facilité magnifique. Avant l'héritage, et alors que ses espérances étaient encore florissantes, il avait fait à loisir de beaux projets; il s'était tracé avec délices le plan d'une existence charmante et ornée de toutes les jouissances du luxe. Une imagination de vingt ans ne renonce pas aisément à détruire l'œuvre de son illusion. Lucien d'ailleurs était d'une nature prodigue, non par ostentation ou par sybaritisme : il n'aimait pas le faste et, au besoin, il aurait su se contenter de peu; mais le noble défaut de son caractère était de ne savoir rien garder, rien ménager, rien refuser. Les gens graves, qui connaissaient sa position disaient de lui : — « C'est un dissipateur qui finira misérablement; » et dans leur austère dédain, ils s'inquiétaient peu de savoir si le panier était percé par un aveugle égoïsme ou par une honorable générosité. Voilà comment juge le monde, et ce n'est pas tout-à-fait sa faute; il y a tant de vertus qui ressemblent à des vices, lorsque celui qui les pratique ne sait pas les faire valoir.

Lucien était du nombre de ces bons et heureux maladroits. Il se laissait philosophiquement aller au flot qui l'emportait, disant : Cela durera peut-être encore plus que moi!... Vincent, au contraire, avait pris l'avenir au sérieux; il ne donnait ou plutôt il ne prêtait qu'à lui-même, retranchant sur le présent avec une sévérité qui dépassait de beaucoup les bornes de la simple prévoyance. Le peu de personnes avec lesquelles il avait conservé des relations l'estimaient comme un modèle d'ordre et d'économie. Par une bizarrerie assez remarquable, le monde réserve sa plus profonde considération pour les qualités sèches et arides dont personne ne profite, pas même celui qui en est orné. Vincent venait quelquefois visiter son cousin, et il ne manquait pas de se récrier bien en voyant le train qu'il menait. La sagesse se donne volontiers le privilége des lamentations et des conseils; c'est une sorte de dédommagement pour les privations qu'elle s'impose, et de vengeance contre les gens qui sont heureux sans elle.

La première fois que l'économe Vincent descendit des hauteurs de son habitation pour se rendre chez Lucien, il demeura frappé de stupéfaction en contemplant le vaste et bel appartement que s'était donné le jeune héritier temporaire.

— Comment! s'écria-t-il, c'est ici chez toi? Quatre pièces pour toi seul! des meubles en palissandre! des bronzes dorés? des rideaux de soie! des tapis!

— Que veux-tu mon cher, répondit modestement Lucien, c'est peut-être une folie; mais nos anciens camarades de collége, nos compatriotes du Languedoc, étudians en droit et en médecine, m'ont persuadé que je devais les réunir une fois par semaine. J'ai voulu les recevoir convenablement; ce sont eux qui ont arrangé tout cela. Il disent que je suis riche, et je ne veux pas leur ôter cette idée flatteuse qui plait à leur vive et sincère amitié. Tous les jeudis je leur donne à dîner et une soirée : nous buvons du punch et nous fumons des cigarres en causant de nos bons sonvenirs d'autrefois.

— C'est très-bien; mais en faisant ainsi le grand seigneur, l'amphitryon, tu ne mettras rien de côté, et à l'extinction du legs de notre abominable oncle, comment vivras-tu?

— Oh! j'ai le temps de penser à cela; j'économiserai sur d'autres dépenses. En attendant, si tu veux prendre part à nos petites fêtes, tu seras le bien venu. Jeudi prochain, je ferai mettre ton convert.

Vincent avait trop d'ordre pour ne pas accepter cette invitation. Dès ce moment il cessa de critiquer le luxe des festins et le punch des soirées; mais il se rattrapa largement sur une foule d'autres articles. Lucien eut à subir de longues remontrances à propos de ses goûts ruineux pour la toilette, le spectacle, l'équitation et tous les plaisirs qu'une folle jeunesse se donne sans compter, et quelquefois sans payer, ce qui est plus ruineux encore. A la fin de l'année, Vincent demanda à son cousin combien il avait économisé.

— Il m'est resté quinze francs, répondit Lucien d'un air dégagé, et comme s'il eût dit la chose du monde la plus simple.

— Tu veux plaisanter? s'écria Vincent.

— Mais non, réprit Lucien, je t'assure que j'avais encore trois pièces de cinq francs, lorsque je suis allé chez notre notaire pour toucher le premier quartier de la seconde année.

— Mais, malheureux! c'est de la démence! Tu mériterais d'être interdit... Sais-tu bien que moi, j'ai placé, la samaine dernière, sur bonne hypothèque, une somme de dix-huit mille sept cents francs?

— Je t'en fais mon compliment sincère; c'est un prodige de bonne administration que je respecte, mais qu'il me serait impossible d'accomplir.

Ce que l'honnête Vincent comprenait le moins, ce qui lui semblait l'acte le plus insensé, c'était la facilité avec laquelle Lucien prêtait son argent à des amis qui n'offraient aucune garantie. Il est vrai que le jeune dissipateur poussait ce travers jusqu'à l'excès; il ne savait résister à aucune requête; ses tiroirs ne fermaient jamais à clé; son trésor s'ouvrait aussi aisément que le boudoir d'une coquette. Les camarades du Languedoc et les autres n'y mettaient pas plus de façons; ils prenaient à pleines mains et sans faire leur billet. Lucien se trouvait assez payé par le plaisir d'obliger, et il oubliait aussitôt le service qu'il avait rendu. — Le plus clair de son revenu avait passé par ce débouché.

La prodigue jeune homme écoutait avec patience les sermons de Vincent, plus âgé que lui de quelques années et plus sage de dix-huit mille sept cents francs d'économies annuelles; il était là une incontestable supériorité. Cependant Lucien trouvait ces fastidieuses remontrances assez peu divertissantes, et pour s'y soustraire il eut recours à la ruse qui lui était plus facile que la pénitence; il feignit de s'amender et promit d'être plus circonspect envers les emprunteurs. Il poussa même une fois l'hypocrisie jusqu'à montrer à son vertueux cousin une somme de mille écus qu'il prétendit être ses économies

le temps de s'éclaireir, tous les intérêts auront pu être balancés, et il aura pu surgir dans l'intervalle des événemens propres à modifier la situation commerciale de la Suisse. L'union douanière projetée de la France et de la Belgique, si elle se réalise, pourrait, par exemple, contenir le germe d'une coalition commerciale plus étendue, dans laquelle la Suisse presqu'entière aurait un intérêt évident à se faire admettre. Que serait-ce si elle se trouvait déjà liée, soit par des engagemens vis-à-vis de l'Allemagne, et des spéculations industrielles fondées sur cette union, soit par un système d'isolement et de blocus intérieur tel que celui dans lequel Zurich aspire à enfermer la Suisse?

Le bruit a couru, dans ces derniers temps, que la France avait fait des avances indirectes à la Confédération pour l'engager à former avec elle un traité d'union douanière. La nouvelle est au moins prématurée : tout ce qu'il y a de vrai à cet égard, c'est que M. Guizot, ministre des affaires étrangères de France a exprimé confidentiellement ce vœu à des Suisses qui se trouvent avoir des rapports avec la famille royale, et sont admis à la cour; mais il y a fort loin de là à une négociation proprement dite. Il est vrai encore qu'en voyant une ligue se former, dans les cantons orientaux, contre la liberté du commerce, l'idée a pu naître, dans la Suisse occidentale, de se mettre en état de défense vis-à-vis de cette coalition égoïste, en prêtant l'oreille aux offres que la France pourrait adresser aux cantons menacés; mais, à cet égard même, tout est demeuré jusqu'à présent à l'état de projet conditionnel : aucune démarche quelconque n'a été faite, ni d'une part, ni de l'autre. En conséquence, la presse allemande a calomnié l'ambassadeur de France en Suisse, en l'accusant d'avoir usé de son influence pour pousser notre pays à une alliance commerciale avec le sien, et d'être intervenu d'une manière quelconque dans la désignation des membres de la commission d'enquête.

Les manufacturiers des cantons du nord-est, auxquels on ne saurait refuser autant d'habileté que de persévérance dans leurs manœuvres, ont réussi à inonder de leurs produits les marchés du reste de la Suisse en les vendant, les uns à perte, les autres à un prix de faveur qui rend toute concurrence à-peu-près impossible pour certains articles. Ils espèrent ainsi habituer les marchands suisses à ne s'approvisionner que chez eux, et expulser tout doucement les marchandises rivales fabriquées soit en Angleterre, soit en France et en Belgique; puis plus tard, élever leurs produits à un prix de monopole, lorsque le système de prohibition qu'ils invoquent les aura rendu maître du marché intérieur. Il est vrai que cette tactique tournera contre eux-mêmes si la Suisse refuse de se prêter aux vues égoïstes et mercantiles d'une minorité de cantons.

La guerre de douanes que se livrent depuis quelques semaines le canton d'Argovie et le grand-duché de Bade, ne paraît pas prête à finir. Le *Vorort*, qui avait semblé au premier moment prendre cette affaire à cœur, n'a fait jusqu'à présent aucune démarche pour l'amener à une solution : c'est qu'à Bern on n'est peut-être pas fâché de voir un canton du nord dans des rapports hostiles avec un état qui appartient à l'union douanière de l'Allemagne. Ce calcul machiavélique ne manquerait pas d'habileté, car le blocus de la frontière du Rhin par les Badois froisse presqu'autant les intérêts des cantons de Zurich, de Thurgovie et de Schaffouse que ceux de l'Argovie elle-même, en interceptant le transit des denrées que ces cantons expédiaient dans la Souabe, et celui des matières premières qu'ils en recevaient par la même voie. On avait annoncé que la Prusse avait offert sa médiation pour accommoder le différent, mais cette nouvelle est maintenant démentie.

On pourrait espérer que les passions politiques, éclipsées de plus en plus par les intérêts matériels, sont à la veille de se calmer en Suisse pour longtemps, si la question argovienne n'était pas encore pendante. Elle sera très-probablement remise sur le tapis lorsque le Directoire fédéral aura été transféré à Lucerne, et sera même compliqué de nouveaux incidens. Il paraîtrait, en effet, que les Argoviens ont procédé avec si peu de ménagemens à la confiscation des biens des couvens sécularisés, qu'ils ont fait main-basse sur des propriétés attenantes qui appartenaient à des corporations religieuses du canton de Lucerne, que le décret du 13 janvier 1841 n'avait point eu l'intention de frapper de sequestre. Jusqu'ici toutes les réclamations élevées à ce sujet, ont été sans résultat, mais la partie lésée est résolue à faire valoir ses droits, dès que le moment en sera venu.

Il y a eu dernièrement quelques troubles dans le Valais. L'évêque de Sion persistant à refuser de siéger dans le Grand-Conseil, les radicaux valaisans ont voulu l'en faire exclure, lui et ses successeurs par une loi constitutionnelle, mais ils ont rencontré de la part des conservateurs une résistance inattendue. L'incident n'a eu pour le moment aucune suite, toute fois il paraît le prélude de nouveaux orages.

Genève expie douloureusement la défaite qui l'a fait tomber l'année dernière sous le joug tyrannique d'une horde de factieux. Les lois y sont sans force; l'autorité y est sans cesse méconnue; les élémens de désordre y sont partout. La faction révolutionnaire y garde cependant une attitude menaçante, et la lutte pourrait bien n'être pas encore terminée. Par une conséquence qui n'a rien de surprenant, les sources de la prospérité de cette république ont déjà commencé à tarir de diverses manières : les étrangers opulens s'éloignent d'un pays où rien ne les attire plus et dont la tranquillité peut être à chaque moment compromise.

L'accueil sévère qui a été fait, dans ces derniers temps, par le roi de Prusse, aux réclamations séditieuses des révolutionnaires de Neuchâtel, leur a ôté tout espoir de réussir à agiter de nouveau ce pays. Ils exhalent leur mécontentement en plaintes furibondes et en menaces dont ils ajournent, il est vrai, l'exécution à l'époque où l'Europe régénérée assignera les monarques devant son tribunal. Ces soi-disant hommes du progrès, on le voit, n'ont pas même su imaginer une phrase nouvelle depuis dix à douze ans. Tout a eu beau changer autour d'eux, ils en sont encore précisément au même point qu'au temps, déjà heureusement loin de nous, où l'ordre social semblait être remis en question dans toute l'Europe.

EXTERIEUR.

BRÉSIL. — RIO-JANÉIRO, 20 septembre. Le ministre des finances, vicomte d'Abrantès, a publié hier le budget du 1er juillet 1842- 30 juin 1843. Les recettes y sont portées à 13,541 contos, et les dépenses à 13,912. Déficit 371 contos. Dans les recettes se trouve une somme de 3030 contos à réaliser en vertu d'un emprunt déjà décrété pendant la dernière session. Ainsi le déficit réel est de 3401 contos. Parmi les dépenses on voit figurer le ministère de l'intérieur pour 2030 contos; celui des finances pour 5869, la marine pour 1276 et la guerre pour 1739 contos. Les dépenses du ministère des affaires étrangères, sont portées à 560 contos, parmi lesquels se trouvent 50 contos pour les frais de voyage de l'auguste fiancée de l'empereur. Les autres missions et consulats coûtent 151 contos. Pendant la présente année financière, il n'a été porté aucune recette pour les provinces de Minas Geraes, S. Paulo, Rio Grande do Sul, Santa Catharina, Espirito Santo, Goyaz et Malto Grosso, et le déficit est couvert par l'excédant de Rio-Janéiro, Bahia, Pernambuco, Maranhao et Parahyba, du montant de 2458 contos.

24 septembre. Le 27 août, le conseiller d'état Miranda Ribeiro a été chargé par l'empereur de présenter un projet pour l'érection d'une université dans cette capitale. La section du conseil d'état, adjointe au ministère de l'intérieur, devra l'aider dans ce travail. Parmi les personnes dont se compose cette section se trouve le savant homme d'état Pereira de Vasconcellos.

TURQUIE. — JASSY (VALACHIE), 19 novembre. Il est impossible de se faire une idée de toutes les intrigues qui sont mises en jeu par les divers candidats à la dignité d'hospodar. Chaque boïar, jouissant de la moindre considération dans le pays, se met sur les rangs. Chacun ne songe qu'à son intérêt privé et personne ne s'occupe de l'intérêt général; c'est là le malheur des principautés danubiennes. Dans cet état de choses, la situation de la Valachie ne s'améliorera guère. Le prince Ghika n'a été que la cause indirecte de la triste position de son pays, car lui personnellement est honnête homme. On craint qu'il n'en soit pas de même du prince à élire, et qu'il ne soit directement la cause de nouvelles complications. Ce qu'on appelle honnêtes gens est une chose fort rare à trouver dans ces pays.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

— *Des Frontières*, 24 novembre. Le général russe, baron Lieven, chargé de faire une enquête sur la révolution en Servie, est arrivé aujourd'hui à Semlin. Rien de nouveau de Belgrade, si non que la remise de l'artillerie servienne aux Turcs, n'est presque plus l'objet d'aucun doute.

SUÈDE ET NORVÈGE. — Le *Journal de Francfort* publie le discours suivant que l'évêque Heurlin, à la tête du comité chargé de la révision des lois ecclésiastiques, a tenu à Stockholm, le 20 novembre, à une audience que S. M. le roi lui avait accordée :

« Sire,

» Le comité pour la révision des lois ecclésiastiques supplie Votre Majesté de recevoir l'expression de son respect, de sa fidélité et de son très-humble attachement. Le travail qu'il a plu à Votre Majesté de nous confier aurait pu exiger plus de temps qu'on ne l'avait cru d'abord. Le comité, il est vrai, croit ne pouvoir ni devoir proposer aucune innovation dans la législation religieuse. Les lois et réglemens en vigueur jusqu'à présent se sont montrés en général utiles et applicables; mais ayant été promulgués à différentes époques, en partie changés de temps à autre, et contenant différentes prescriptions mêlées, il a été du devoir du comité, après qu'un de ses membres les a réunis en un recueil, d'éloigner tout ce qui y était étranger et de faire du reste un tout aussi complet que possible. — Le comité a cru devoir, dans ses projets, exclure tout ce qui n'est pas du ressort de la discipline religieuse et qui appartient à d'autres branches de la législation.

» L'incertitude des résolutions qui pourront être prises à l'avenir dans ces matières, rendait difficile le travail du comité; d'autant plus que plusieurs de celles-ci ont une liaison si intime au but pour lequel le comité a été convoqué, qu'elles ne pourront être définitivement décidées que d'accord avec son travail.

» Le comité est convaincu que la sagesse, et la sollicitude de Votre Majesté remédieront à cet embarras avant que le travail du comité soit terminé et examiné.

» La nation vient de recevoir avec gratitude l'ordonnance de Votre Majesté relative à l'enseignement populaire. L'obligation et les efforts du clergé d'amener et de répandre les connaissances et les lumières conformément aux exigences du temps, ont par là été facilités. Il reste maintenant à régler équitablement nos affaires communales, et avant tout le sort des pauvres.

» Votre Majesté, dont le cœur paternel s'est toujours vivement intéressé pour les nécessiteux, sent certainement le besoin d'ajouter à ses nombreux mérites immortels envers la patrie, la gloire d'avoir réglé cette affaire importante.

» Ce qu'il plaira à Votre Majesté de décider à cet égard sera reçu avec reconnaissance par un peuple fidèle, et le clergé suédois, à la vocation duquel il appartient de vaquer au bien-être des pauvres, tâchera de mettre en pratique, avec zèle et activité les nobles intentions de Votre Majesté et implorera par ses prières la bénédiction céleste sur Votre Majesté, sa maison royale, la gloire et le bonheur de son règne.

» Les membres du comité de législation religieuse prient Votre Majesté de vouloir leur continuer sa grâce et sa bienveillance royales. »

S. M. le roi a répondu à cette allocution par le discours suivant.

» Messieurs,

» Les lois religieuses mises en harmonie avec les autres lois sociales forment les bases sur lesquelles se fonde l'organisation d'une nation.

» Quelle que soit la forme du gouvernement d'un état, ce gouvernement doit avoir pour première vocation et pour premier devoir, l'ordre s'appuyant sur les principes religieux du peuple, la garantie personnelle et la conservation du droit de propriété.

» Les règles que vous avez adoptées pour la rédaction du travail qui vous est confié, paraissent conformes aux maximes de la morale et des préceptes chrétiens.

» En parlant des nécessiteux qui réclament la compassion et les soins publics, vous m'avez rappelé, messieurs, une tâche tout à la fois douce et pénible. Elle deviendra facile avec le concours du clergé.

» Vous savez quel prix j'attache au soulagement de la classe souffrante.

» Vous savez encore combien je désire que l'état, secondé par les âmes aisées et pieuses, allège le fardeau qui pèse sur elle.

» Serviteurs de Dieu! ne vous lassez pas de répandre sa sublime doctrine. Conciliez, réunissez non seulement les opinions, mais encore les intérêts, car l'homme, abandonné à sa nature, est porté à l'amour de l'humanité.

» Je vous renouvelle, messieurs, l'assurance de toute ma bienveillance royale. »

RUSSIE. — ST.-PÉTERSBOURG, 24 novembre. S. A. I. Mme la grande-duchesse de Saxe-Weimar a daigné accorder la somme de 1000 roubles argent, au profit des incendiés de Kazan. Cette somme a été remise au ministère de l'intérieur pour en faire faire la distribution.

POLOGNE. — *Des frontières*, 23 novembre. Les nouvelles les plus récentes de Varsovie annoncent que le département des voies de communication de terre et d'eau du royaume de Pologne, que l'on disait entièrement dissous, a été réorganisé, et qu'on va reprendre incessamment les travaux de construction du grand chemin de fer de Varsovie à Cracovie. Ce département formera dorénavant une administration presque indépendante attendu qu'elle n'est plus subordonnée aux commissaires de la résidence, mais qu'elle ressort uniquement du lieutenant-général Pissareff, directeur-en-chef du département de l'intérieur.

— L'oukase impérial qui ordonne que toute personne arrêtée sous la prévention d'être l'auteur d'un incendie, devra être traduite devant un conseil de guerre, a produit en Pologne d'heureux résultats; car depuis la publication de cet oukase; les incendies sont devenus beaucoup plus rares.

La nouvelle donnée par plusieurs journaux français et même par quelques feuilles allemandes que des régimens entiers de Polonais avaient passé du côté des Circassiens, avec le secours desquels ces derniers auraient fait essuyer aux Russes une déroute complète, a excité ici la risée générale, car on sait fort bien ici que les Polonais ne sont incorporés qu'en petit nombre dans les régimens russes. Il en est de même des bruits ré-

---

du dernier trimestre, et il déclara qu'il allait placer cette somme. Vincent le pressa dans ses bras en s'écriant : — Dieu soit loué!

Quelques jours après, Lucien vit entrer dans sa chambre, de très-grand matin, son ami Christophe qu'il n'avait pas vu depuis plus de six mois. Christophe était un jeune savant, perdu dans les abîmes de la chimie. Il passait les jours et les nuits à poursuivre dans ses livres et sur ses fourneaux, à travers les creusets et les alambics, une grande découverte qui devait l'enrichir en immortalisant son nom. Réduit à l'état de squelette, jaune, l'œil hagard et la chevelure hérissée, le malheureux chimiste n'eut pas de peine à éveiller la sollicitude et l'intérêt du bienveillant Lucien, qui le mit aussitôt sur son chapitre favori en lui demandant des nouvelles de sa découverte.

— Vingt fois j'ai été sur le point de saisir cet admirable secret, s'écria le chimiste en se promenant à grands pas dans la chambre, et vingt fois il m'a échappé. Pourquoi? parce que je n'avais pas l'argent nécessaire pour faire mes expériences. Etre arrêté faute d'une misérable somme, lorsqu'on a sous la main des millions! et la gloire! et un immense service rendu à l'industrie! J'ai vendu tout ce que je possédais, je me suis privé de tout, même de dîner, mais ce que je réalisais par ces sacrifices, par ces privations, n'était jamais suffisant!

— Que ne vous adressiez-vous à vos amis?

— Les amis vous prêtent bien quelques louis... Mais il me faudrait davantage... Oh! si j'en trouvais un qui eût confiance! qui me comprît! qui voulût partager le trésor que je tiens, et s'enrichir en me rendant plus heureux qu'un roi!...

Lucien se sentit ému. Ils disent tous que c'est un fou, pensa-t-il, un songe creux, un cerveau en délire!... Mais pourquoi ne pas faire le bonheur d'un fou, quand on le peut?... Et il ajouta à haute voix :

— Combien vous faudrait-il?

— Beaucoup pour celui qui prête, une obole pour moi qui sais ce que cet argent produira.

— Mille écus?... Serait-ce assez?

— Oh! si j'avais mille écus! s'écria Christophe avec une expression passionnée.

— Les voici, reprit simplement le dissipateur en lui présentant trois billets de banque.

Le chimiste regarda Lucien d'un air hébété; puis de grosses larmes roulèrent dans ses yeux; les paroles et la voix lui manquaient pour exprimer sa reconnaissance; il tomba à genoux et baissa convulsivement la main de son bienfaiteur.

Lucien aussi pleurait.

— Pauvre garçon! dit-il quand Christophe fut sorti; jamais je n'ai eu tant de plaisir à dépenser mon argent!

Sa douce émotion était à peine dissipée, lorsque Vincent entra.

— Je viens, dit l'économe cousin, te proposer une excellente affaire, un magnifique placement pour les trois mille francs dont tu m'as parlé l'autre jour.

— Ah! vraiment?.. tu as songé à cela? reprit Lucien d'un air embarrassé.

— Oui, il s'agit d'une affaire sûre; dix pour cent d'intérêt; je m'y mettrai, moi, pour dix mille francs.

— C'est que, vois-tu, cet argent... est trop tard, j'en ai disposé.

— Encore quelque sottise! s'écria Vincent.

Lucien voyant le sermon planer sur sa tête, se hâta de répondre :

— Non, je l'ai placé.. à la caisse d'épargne.

Vincent voulut faire une objection sur les avantages offerts par le placement qu'il proposait; mais Lucien coupa court au débat en disant qu'il n'avait confiance ni aux banquiers, ni aux hypothèques ni aux spéculations industrielles, et qu'il mettrait toutes ses économies à la caisse d'épargne, jusqu'à ce qu'il en eût assez pour acheter une terre.

Le moyen est un plein succès; Vincent fit trève à sa morale, et dès ce moment Lucien se servit de ce prétexte à chacune de ses prodigalités secrètes. Chaque fois qu'il se ruinait pour une folie, un service rendu ou une aumône trop libérale, il appelait cela mettre à la caisse d'épargne.

— L'avenir qu'il se préparait ainsi, loin de l'effrayer, le comblait de joie. Il s'était d'abord ruiné par insouciance, par bonté d'âme, maintenant c'était avec préméditation et presque par calcul. Voici le mot de cette énigme :

En face de chez lui, à la croisée d'une mansarde, Lucien avait remarqué une jeune fille, une simple ouvrière nommée Thérèse, blonde et fraîche enfant de seize ans, au front pur et aux grands yeux bleus qui laissaient parfois tomber sur lui un regard doux et pénétrant. L'amour était venu; mais Thérèse avait peur de ce luxe et de ce beau monde dans lequel vivait Lucien, et elle lui avait déclaré avec une candide fierté, qu'elle ne voulait pas épouser un homme si au-dessus d'elle par le rang et la fortune.

Au lieu de combattre ce préjugé, Lucien s'était résigné à attendre. — Dans un an, pensait-il, je serai aussi pauvre que Thérèse. — Et il voyait arriver le terme fatal avec autant d'impatience que Vincent ressentait d'effroi, de douleur et de désespoir en entrant dans la formidable dixième année.

On trompe difficilement un avare sur les questions financières. Vincent ne fut pas longtemps dupe du système adopté par Lucien, et il lui dit un beau jour?

— Tu t'es joué de ma crédulité. J'ai découvert que tu n'as pas un sou d'économies... Malheureux! dans un an, notre héritage s'éteint, et rien ne t'a arrêté!... et tu continues à jeter ton argent par les fenêtres!...

C'était l'expression favorite de Vincent.

— Voilà bien cent fois que tu me répètes cette métaphore, répondit froidement Lucien qui voulut arrêter par un coup d'éclat la verve du prédicateur.... Je vais réduire cette belle image à la prosaïque valeur d'une simple réalité. Tu auras donc une fois raison dans tes reproches.

Et prenant une bourse amplement garnie de pièces d'or, Lucien la jeta dans la rue, à travers la croisée.

La foudre tombant aux pieds de Vincent ne l'aurait pas plus étonné que cette action.

— Je veux que cet instant soit heureux pour quelqu'un! reprit Lucien en riant.

— Insensé! dit Vincent lorsqu'il eut la force de parler... Voilà ce que tu appelles placer à la caisse d'épargne?

— Qui sait!

La dernière année de fortune s'écoula rapide comme le temps qui nous sépare d'un malheur. Lorsque tout fut dit et fini, Lucien alla chez Thérèse. Il ne l'avait pas aperçue depuis quelques jours; elle n'habitait plus sa mansarde.

— Vous ne savez donc pas? lui dit-on, la petite ouvrière est riche maintenant. Son père est revenu d'Amérique avec une fortune immense.

Il avait quelquefois entendu Thérèse parler de son père qui habitait Versailles où il vivait pauvrement de son travail. Cependant la nouvelle était vraie. Mais Thérèse, devenue riche, n'avait pas oublié son voisin; elle vint le voir, accompagnée de son père.

— C'est à moi d'être fier maintenant, dit Lucien : je n'ai plus rien!

— Et moi, répondit le père, j'avais choisi un gendre, auquel je tenais beaucoup : mais vous seul pouviez lui être préféré, parce que c'est à vous que je dois ma fortune.

— Comment cela? demanda Lucien étonné.

— Voici le fait. J'avais un héritage à recueillir au Mexique; mais il fallait faire le voyage et je n'avais pas d'argent. Par malheur, je n'avais pas non plus des preuves suffisantes pour emprunter sur cette lointaine succession, j'allais être réduit à y renoncer. Thérèse m'avait parlé de vous, et un jour en sortant de chez elle, j'étais sur la porte de la maison, les yeux levés vers vos fenêtres, hésitant à monter. Tout-à-coup, d'une de ces fenêtres sort une bourse qui tombe à mes pieds. Je la ramasse, et sans rien dire à Thérèse je pars. Arrivé là bas, je touche l'héritage, j'achète des marchandises que je vends au Hâvre et qui doublent ma fortune. Vous voyez bien que la moitié de tout cela vous revient, avec la main de Thérèse.

La délicatesse de Lucien livrait un rude combat à son amour, lorsqu'il reçut une lettre qui lui annonçait la mort de Christophe.

L'infortuné chimiste était mort de joie en réalisant sa découverte. Par un acte en bonne forme, il léguait à Lucien les profits et la propriété de son invention, et déjà un amateur en offrait un million.

Quant à Vincent, il avait économisé cinquante mille écus, dont les deux tiers lui furent enlevés par un placement trop avantageux pour être très-solide.

— J'avais donc raison de prétendre que je mettais à la caisse d'épargne, dit Lucien à son cousin, le calculateur trompé; tu vois que j'en ai retiré un bon intérêt et que parfois on place bien son argent en le jetant par la fenêtre.

EUGÈNE GUINOT.

pandus récemment en France sur une prétendue conspiration dirigée par des officiers contre la personne de l'empereur. Ce qui prouve combien peu l'empereur Nicolas éprouve d'inquiétude à ce sujet, précisément parce qu'il n'a aucune raison de craindre les conspirations, c'est qu'il se montre partout seul et quelquefois accompagné d'un aide-de-champ.

(*Gaz. Univ. d'Augsb.*)

AUTRICHE. — Vienne, 28 novembre. A dater du 16 décembre prochain, les fils de fer et d'acier pourront être importés en Autriche, moyennant un droit de six florins, monnaie de convention, par quintal. A partir de ce même jour le tarif exceptionnel de 4 fl., en faveur des faiseurs de cordes de piano, cessera d'être en vigueur.

De la Galicie, 17 novembre. Nous ne pouvons que nous réjouir des progrès en tous genres faits par notre pays. Nous citerons d'abord l'agriculture comme premier principe de ce développement. Il est notoire, d'après les nouvelles statistiques, que depuis les 30 dernières années les productions des différentes branches de commerce ont augmenté d'environ 50 p. c.

Nous ajouterons que, bien que la population se soit accrue de 30 p. c. pendant cette même période, l'exportation du blé a été néanmoins plus considérable qu'autrefois. Les résultats de l'éducation du bétail vont toujours en augmentant; le produit de la laine a presque doublé depuis 26 ans, car non seulement la quantité est plus abondante, mais aussi la qualité s'est améliorée, comme l'ont reconnu les marchands étrangers aux marchés de Lemberg. Les voyageurs s'étonnent en voyant aujourd'hui nos plaines chargées de trèfles de la plus belle qualité, là où par le passé on n'avait jamais eu l'idée de cette culture, qui fait faire des progrès rapides à l'éducation des brebis, des chevaux et des bêtes à cornes.

La culture des graines oléagineuses s'étend également davantage d'année en année. Déjà des moulins à huile sont établis, afin de remplacer l'usage de l'huile brute de Colza dont on se servait jusqu'à présent.

On s'applique aussi à la fabrication du sucre de betterave. L'exploitation de nos mines ainsi que nos forges, dont plusieurs existent déjà dans le cercle de Sandecz depuis environ dix ans, prennent un essor presque incroyable. Le charbon de terre, de même que le fer, sont en abondance et on a l'espérance la mieux fondée d'extraire bientôt du zinc.

BAVIÈRE. — Munich, 30 novembre. Il vient d'être présenté à la Seconde Chambre un projet de loi relatif à l'acquisition de la maison et des collections de Gœthe, à Weimar. Dans l'exposé des motifs, dont ce projet de loi était accompagné, M. le comte de Seinsheim, ministre des finances, a rappelé en peu de mots à la Chambre les mérites éminens de Gœthe, l'un des premiers poètes et écrivains de l'Allemagne.

Comme les négociations concernant cette acquisition sont encore pendantes, la quote-part de la Bavière n'a pas pu être fixée; néanmoins, il est dit dans le projet de loi qu'elle sera peu considérable. La somme totale est fixée approximativement à 50,000 fl. et la part de la Bavière à 10,000 fl.

(*Gaz. Univ. d'Augsb.*)

PRUSSE. — Berlin, 3 décembre. La *Gazette d'Etat* de ce jour publie sur le séjour au Brésil, de S. A. R. le prince Adalbert, les nouveaux détails suivans: Le 16 septembre, le prince, accompagné du comte d'Oriola et du consul Thérémin, a quitté Rio-Janéiro, pour faire une excursion à la *Fazenda* impériale de Santa-Cruz, située à 11 lieues de Rio. Le prince y est arrivé le même jour. Le lendemain, favorisée par le plus beau temps, S. A. R. a consacré la journée à voir la *Fazenda* et les environs. D'après les ordres de S. M. l'empereur, tout avait été préparé pour la réception du prince. Le 18, après une course à cheval de six heures, le prince était déjà de retour, à cinq heures de l'après-midi, en parfaite santé, dans la capitale. Le 19, fête patronale de la princesse dona Januaria, il y a eu au palais de S. M., un bal brillant, où le prince et sa suite, le comte d'Oriola, le comte de Bismark et le consul Thérémin, eurent l'honneur de danser avec les princesses.

Après quelques excursions faites les jours suivans dans les beaux environs de Rio Janéiro, S. A. R. s'est fait présenter, le 24, les capitaines de deux navires prussiens dans le port, le *Prince Royal de Prusse* et l'*Anne Charlotte*, et a visité, le même jour, pendant plusieurs heures ces navires, ainsi qu'un navire marchand de Hambourg, le *John*. A l'apparition de S. A. R. dans le port, tous les navires anséatiques saluèrent le prince, en hissant leurs pavillons.

Le 28, au matin, S. A. R., accompagnée de sa suite, quitta la ville et se rendit à Praye Grande, sur la rive opposée du golfe. De là, elle partit à cheval pour faire un grand voyage dans l'intérieur des provinces. Le 30, le prince était arrivé en bonne santé, à la colonie suisse de Nouveau-Fribourg. Bien que le temps fût constamment pluvieux, le prince voulut, deux jours après, aller par Cantagallo, à travers les districts caféiers, à Campos. D'après les dernières nouvelles du 12 octobre, on s'attendait chaque jour au retour de l'auguste voyageur.

— Le gouvernement paraît décidé à nommer un consul-général pour la Moldavie et la Valachie. On dit qu'un jurisconsulte d'une vaste et profonde érudition est désigné pour ce poste. Comme les affaires deviennent toujours plus compliquées dans ces principautés, il est d'un haut intérêt pour la Prusse qu'elle y soit représentée.

— Avant que la nouvelle loi sur le divorce soit soumise au conseil-d'état, elle sera discutée dans le ministère d'état, en présence du roi qui veut connaître l'avis de chaque ministre dans cette affaire, ce qui prouve de nouveau avec quelle circonspection et quelle haute prudence S. M. agit quand il est question de lois importantes.

On s'occupe dans nos différens ministères, et nommément dans le ministère de l'intérieur, des travaux préparatoires pour les Diètes provinciales qui se réuniront l'année prochaine.

(*Gaz. Univ.* d'Augsb.)

— 5 *décembre*. La *Gazette d'Etat* de ce jour annonce que S. M. a daigné conférer l'ordre de l'Aigle-Rouge, de 2e classe, au comte d'Hane, lieutenant-général au service royal de Belgique, et le même ordre, de 3e classe, à M. de Dieskau, major de cavalerie et officier d'ordonnance de S. M. le roi des Belges.

— On a reçu ici de Rome, la nouvelle positive que Mgr Knauer, élu prince-évêque de Breslau, sera préconisé dans le Consistoire qui sera tenu vers la mi-décembre. Par cet acte sera réglée une affaire qui, depuis longtemps, demandait une solution.

— Le conseiller intime comte de Bulow a été envoyé à Copenhague, pour offrir une transaction au sujet du péage du Sund. En cas de refus, il sera pris les mesures les plus énergiques pour mettre fin à ce péage. (*G. de Trèves.*)

HANOVRE. — Hanovre, 3 decembre. S. M. est arrivée aujourd'hui ici, de retour de son voyage à Celle. Il paraît que le but du voyage de S. M. a été d'inaugurer à Celle un magnifique bâtiment qu'a fait construire le roi et qui est destiné à servir de tribunal supérieur d'appel.

BRUNSWICK. — Brunswick, 2 décembre. Hier a eu lieu par un commissaire royal, l'ouverture de la 4e Diète ordinaire de notre duché. Dans l'après-midi, les membres des Etats ont été invités à la table ducale. S. A. le duc a porté un toast à la prospérité du pays. Les Etats y ont répondu, en portant un toast à la prospérité de leur souverain chéri. L'avocat Steinacker a été nommé, avec la sanction du prince, président de la Diète.

ESPAGNE. — Les nouvelles de Barcelonne manquent depuis deux jours; un brouillard très-intense arrête la marche du télégraphe. La dernière dépêche annonçait que le régent venait d'arriver, le 29 novembre, devant Barcelonne, et qu'une Junte d'hommes modérés, dont l'évêque fait partie, avait été élue pendant la nuit pour prendre la direction des affaires dans la ville et traiter de sa soumission.

Nous avons des lettres de Barcelonne du 28 et du 29 novembre, qui s'arrêtent au même point que cette dernière dépêche. La population était dans une profonde anxiété sur le sort qu'on lui réserve, après une révolte où la déchéance du régent a été si audacieusement décrétée. Les paroles qu'on lui prête, et qui sont même rapportées par les journaux de Madrid, étaient bien de nature à troubler les imaginations. Ainsi, il aurait dit: « Je » les livrerai à Zurbano; je rebâtirai les murs de la citadelle » avec leurs ossemens. » Van Halen, de son côté, voulait, disait-il, faire pleuvoir les bombes et les fusées jusqu'à ce que les factieux fussent tous consumés. Enfin, le général Séoane, gouverneur de Madrid s'exprimait en ces termes devant le Sénat: «On a agi avec trop de faiblesse dans la révolte de l'an passé; pour n'avoir pas voulu couper alors un doigt, il faudra couper aujourd'hui trois têtes. » Cette phrase figure textuellement dans le compte-rendu des Chambres espagnoles.

On paraît persuadé à Barcelonne que le capitaine-général Van Halen aurait mis à exécution ses terribles menaces. Il avait hate d'en finir par lui-même avant l'arrivée du régent. Les batteries de mortiers et de fusées à la congrève étaient étagées sur les remparts du Montjouy, qui commande toute la ville à distance d'une demi-portée de canon; enfin tout était prêt le 25. Les démarches énergiques du consul francais ont retardé l'exécution de deux jours. Ensuite les Barcelonnais ont gagné deux autres jours par des pourparlers de soumission; enfin, le régent est arrivé le 29, une Junte toute pacifique a été instituée, et dès-lors le bombardement n'eût été qu'une monstruosité sans but.

La terreur a été grande dans la ville. Les habitans sortaient en masse pour aller camper, dans les champs à la queue des glacis; on nous parle de 50,000 âmes qui ont ainsi quitté leurs demeures, soit pour camper, soit pour se réfugier dans les villages de la plaine. Les Français et les étrangers se rassemblaient à la hâte sur le port pour prendre passage à bord des bâtimens de la marine royale et des paquebots venus de Marseille. Ils se sont embarqués au nombre de douze à quinze cents, et avec eux un grand nombre d'Espagnols. Beaucoup de Français que des affaires d'un intérêt assidu retiennent à Barcelonne, se sont retirés dans les lieux environnans jusqu'à ce que la crise soit passée. Au milieu de ce mouvement général d'une population de 150,000 âmes, il ne s'est commis ni vol, ni violence, ni aucune sorte d'excès contre les personnes et les propriétés. La paix publique semblait n'être plus, sur la fin, troublée que par des rigueurs comminatoires du général.

Les Barcelonnais avaient compté sur le soulèvement de toute la Catalogne; l'isolement où ils se sont vus a jeté la perplexité dans leurs âmes. De là leur inaction, leur irrésolution. Armés et vainqueurs, ils n'ont rien entrepris pour faire fructifier le succès d'un moment. Leur exaltation s'est refroidie aussi vite qu'elle s'était allumée. Celui qui avait choisi pour chef dès le premier jour, Carsy, lieutenant sans emploi et rédacteur d'une feuille républicaine, a bien pu soulever ses concitoyens par des publications incendiaires et par son exemple; mais il faut une capacité plus étendue, d'autres qualités plus rares pour régir une grande ville dont on se trouve tout-à-coup le maître, pour improviser des ressources et des projets, et pour conduire à un but déterminé les masses populaires. Du courage personnel et des écrits violens ne suffisent pas à une telle œuvre.

Les députés de Barcelonne aux Cortès étaient arrivés dans cette ville. Les autorités de Madrid leur avaient formellement refusé des passeports pour s'y rendre. M. Prim, l'un d'eux, n'a pu faire la route qu'au moyen d'un travestissement. Quoique ces députés soient mal vus du gouvernement, on compte néanmoins beaucoup sur leur intervention auprès du régent en faveur de la ville. On dit que plusieurs centaines de miliciens et d'hommes de diverses classes les plus compromis dans la révolte, qui n'ont pas voulu fuir, ou qui n'ont pas les moyens de vivre ailleurs, se sont enfermés dans le fort des Aterazanas, avec la résolution de s'y défendre jusqu'à la mort, si on ne leur accorde pas une amnistie complète et bien assurée. On craint à Barcelonne d'être rejeté sous un joug militaire plus dur qu'auparavant; on craint les arrestations, les condamnations par jugemens sommaires; on craint surtout les contributions forcées, qui achèveraient de ruiner l'industrie en lui enlevant ses derniers capitaux. Toutes ces circonstances nous font attendre avec quelque inquiétude les prochaines dépêches de cette malheureuse ville.

Nous avons sous les yeux une lettre de Sarragosse, du 27 novembre, qui donne des détails sur le séjour du Régent dans cette ville, et sur les forces qu'il faisait mouvoir de divers points de l'Espagne pour les diriger sur Barcelonne. L'affaire avait été jugée des plus sérieuses, car ces forces ne sont rien moins qu'une armée. Il s'agissait, en effet, pour le Régent, de son existence politique si le mouvement venait à s'étendre. Il amenait avec lui six régimens d'infanterie, quatre de cavalerie et trois batteries d'artillerie. Un même nombre de régimens se réunissait en Catalogne, et une réserve de régimens provinciaux s'ébranlait pour venir rejoindre l'armée. Espartéro a voyagé, escorté sur sa route par les gardes nationaux de lieux de passage, devançant ainsi les troupes parties avec lui de Madrid. C'est en route qu'il a connu la proclamation de la Junte populaire qui le destituait.

Il a fait une entrée pompeuse à Sarragosse, et pendant deux jours qu'il y a demeuré, il a été comblé d'honneurs, applaudi par la foule et consolé des outrages de Barcelonne par les protestations les plus obséquieuses. L'Infant don Francisco est à peine remarqué dans la ville. Mais sa présence en Arragon a paru inopportune au moment de l'insurrection barcelonnaise; on assure qu'il a reçu l'invitation de se rendre immédiatement en Andalousie, et il n'a obtenu quelques jours de retard qu'en prétextant un manque d'argent pour faire son voyage avec toute sa maison. L'argent manque aussi au régent pour son expédition. Il a cherché à négocier un emprunt à Sarragosse, et il a obtenu à grand'peine un million de réaux (250,000 fr.). Les gens de son état-major disent que Barcelonne paiera les frais de la guerre.

Le régent est parti de Sarragosse le 27 novembre. Il comptait y attendre le corps d'armée qui le suit. Mais les dépêches de Catalogne lui ayant fait voir que l'insurrection avortée partout, se renferme dans les murs de Barcelonne, et que cette ville négocie pour se soumettre, il a voulu arriver en toute hâte sur les lieux, pour recevoir la soumission lui-même et n'en pas laisser les honneurs à Van Halen, qui déjà, dans le dernier soulèvement de cette ville, s'était dépêché de tout finir avant l'arrivée de son chef.

La veille de son départ de Sarragosse, le régent s'est montré au spectacle, environné d'un nombreux et somptueux état-major; il a été accueilli par les applaudissemens de l'assemblée. A la fin du spectacle, il s'est levé, et, réclamant le silence, il a adressé au public, nous écrit-on, une allocution en ces termes: «Messieurs, je pars pour Barcelonne; j'y serai » après-demain. Les révoltés seront punis de leurs crimes. Je » reviendrai promptement à Madrid. Nous nous reverrons bien» tôt; adieu! » (*Journ. des Débats.*)

ANGLETERRE. — Londres, 5 décembre. S. M. accompagnée de S. A. R. le prince Albert, est arrivée samedi après midi du château de Walmer, et est partie pour Windsor par le chemin de fer du Great Western.

S. M. et S. A. R. avec le prince de Galles et la jeune princesse sont arrivés à Windsor à 4 heures, 20 minutes, sous l'escorte d'un détachement de la garde royale, depuis Slough.

— Lord Hill, rétabli de la maladie qu'il a faite à Londres, était parti pour son château d'Hardwick, où il vient d'essuyer une rechute.

— La malle royale à vapeur *Solway*, est arrivée à Falmouth des Indes-Occidentales, ayant à bord 262,000 dollars et 17 passagers. Les nouvelles qu'elle apporte sont aux dates suivantes: Demerary et Barbade, 2 novembre, Jamaïque 3 novembre, Bermudes 14 novembre, et Fayal 26 novembre. Les avis de toutes ces îles sont généralement plus favorables que ceux reçus depuis plusieurs années. L'ouverture de l'assemblée législative à la Jamaïque avait eu lieu le 25 octobre. Le discours prononcé par le gouverneur dans cette occasion, laissait entrevoir de grandes améliorations dans la situation de la colonie. Le *Solway* a eu beaucoup à souffrir de la fièvre jaune, et il y a eu un moment où 37 personnes à bord, y compris le capitaine et plusieurs officiers, en étaient atteintes. Sept ont succombé, dont cinq hommes de l'équipage et deux passagers. Deux autres bateaux à vapeur le *Thames* et le *Trent* avaient eu aussi chacun trois cas mortels de fièvre jaune à leur bord. Le gouverneur de la Barbade, sir Chas. Gæy avait été gravement atteint de cette maladie, mais il était rétabli. Le *Solway* a essuyé de très-gros temps durant tout son voyage; une violente tempête l'a obligé de s'arrêter 24 heures à Fayal.

— La Compagnie des Indes a reçu aujourd'hui l'avis de l'incendie de deux navires à Bombay: le *Belvedère* et le *Jessy*; le premier chargé de perles et assuré pour près de 100,000 livres. Les équipages ont été sauvés.

— Les dernières nouvelles reçues de la Chine ont exercé une influence favorable sur nos fonds.

FRANCE. — Paris, 6 décembre. Le *Moniteur de l'Armée* annonce qu'un ordre de M. le maréchal de la guerre, président du conseil, a fait connaître à tous les corps de l'armée qu'ils devront quitter, à dater du 5 décembre, le deuil pris à l'occasion de la mort de S. A. R. le duc d'Orléans.

— Le brouillard continue à Paris avec une persévérance et une intensité qui ne sont pas ordinaires. Dans le département de la Seine, une diligence s'est précipitée au nord dans les fossés des fortifications; une autre a été entrainée dans la rivière; cependant personne n'a péri.

Le brouillard a encore aujourd'hui rendu impossibles les communications télégraphiques, de sorte qu'on est sans nouvelles de Barcelonne.

Les nouvelles par voie ordinaire ne nous apprennent que ce que nous savions déjà. Il est probable du reste que tout est fini dans la capitale de la Catalogne.

— On écrit de Perpignan, le 30 novembre: M. Llinas vient d'arriver dans notre ville. Tous les étrangers résidant à Barcelonne, et qui sont actuellement sur les vaisseaux français, ont reçu une carte de sûreté, et ils peuvent se rendre librement dans la ville pour vaquer à leurs affaires.

M. Lefèvre, cette victime de la brutalité de Zurbano, est arrivé dans la nuit du 28 à Perpignan. Il est venu directement en France par Port-Vendres.

On dit que Terradas, qui est rentré sur le territoire français, est arrivé hier à Maureillas.

— On apprend de Berlin qu'on y poursuit assez activement entre le *Zollverein* et la France, les négociations relatives à quelques concessions douanières réciproques. Il paraît encore douteux cependant si elles conduiront à un résultat satisfaisant, d'ici au nouvel an, époque à laquelle, dans le cas contraire; commencerait la mise en vigueur du nouveau tarif sur les quincailleries et les gants de peau, etc.

(*Gazette de Wurtzbourg.*)

— Les manifestations au profit de l'union commerciale avec la Belgique se sont fait attendre; mais elles ont été multipliées, et la lenteur même qu'on a mise à exprimer ces vœux en faveur de la pensée d'union est, après tout, un gage de la maturité avec laquelle le projet lui-même a été examiné par les intéressés. On a à signaler aujourd'hui une démarche nouvelle dans ce sens. C'est une Adresse au président du conseil, votée par une nombreuse réunion de propriétaires et de négocians de la Bourgogne assemblés à Mâcon. Cette Adresse a été adoptée à l'unanimité. M. de Lamartine, qui assistait à cette réunion, et qui a-

vait refusé de faire partie du comité chargé de préparer l'Adresse, a prononcé un discours pour l'appuyer et la motiver.

— On lit dans la *Presse* :

« Plusieurs journaux parlent depuis quelques jours de notes diplomatiques qui auraient été *remises* au ministère par les représentans des grandes puissances de l'Europe, au sujet de l'union douanière avec la Belgique. Le *Journal des Débats* donne ce matin un démenti à ces journaux. Nous croyons, nous, que l'exacte vérité se trouve entre le démenti du *Journal des Débats* et les assertions des feuilles auxquelles il l'adresse.

» Nous sommes bien sûrs que, dans les communications qui ont pu être faites à notre gouvernement, personne ne s'est exprimé de façon à éveiller de justes susceptibilités. Si nous disons ici un mot de la polémique qui s'est engagée, c'est uniquement pour faire remarquer que ce sont les exagérations seules de certains journaux, et particulièrement du *Journal des Débats*, qui ont provoqué les démarches dont on se plaint. Ils ont tant dit, tant répété, qu'il s'agissait, par le traité projeté, d'absorber politiquement la Belgique, de la fondre dans l'unité de la monarchie française, de briser ainsi l'œuvre de 1815, qu'il n'y aurait rien d'étonnant à ce que les gouvernemens étrangers, encore impressionnés par les folles menaces qui éclatèrent en 1840, eussent fini par croire à toutes ces hyperboles. Voilà ce qu'on gagne à se jeter hors de la vérité pour éblouir les esprits et exalter les opinions.

» Au fond, personne ne pensait sérieusement que le traité belge pût avoir les conséquences politiques que ses prôneurs se plaisaient à lui attribuer. On savait que ces conséquences rencontreraient dans leur développement deux grands obstacles ; — la lettre et l'esprit des traités qui constituent le droit public de l'Europe, — la résistance absolue de la Belgique elle-même, de son roi, de ses Chambres, du pays tout entier qui tient honorablement à son indépendance. Mais se renfermer dans les limites du sujet, c'eût été se priver d'une foule d'argumens sur la puissance desquels on comptait. C'est pour cela qu'on s'est adressé aux imaginations plutôt qu'à la raison, qu'on a fait miroiter devant les esprits crédules des hypothèses impossibles, au lieu de s'en tenir à la discussion des seules réalités de la question. On a semé l'illusion : il ne faut pas s'étonner de recueillir des désenchantemens tels que le *Journal des Débats* déclare le projet d'union *impossible*. »

— Voici comment s'exprime le *Globe* de Paris au sujet de la prétendue note des cinq puissances :

« Il y a déjà quelques jours que le *Courrier Français* entretient le public d'une note que les quatre grandes puissances auraient signifiée au gouvernement français, afin de lui faire connaître qu'elles sont unanimes pour protester contre tout projet d'union douanière entre la France et la Belgique, parce qu'une pareille union serait de nature à détruire la neutralité de la Belgique, stipulée dans les traités de 1815.

» Le *Siècle* et le *Commerce* n'ont pas manqué d'apporter leur contingent de gravité magistrale à celle que le *Courrier* avait montrée dans cette question ; et les trois compères n'ont eu garde de conclure à la honte de la France, en général, et à la faiblesse de M. Guizot en particulier.

» Nous ne savons pas s'il est nécessaire d'assurer au public que la note signifiée au cabinet français par les quatre puissances, et qui a fourni aux rédacteurs-en-chef du *Courrier*, du *Siècle* et du *Commerce* tant de besogne à 6 sous la ligne, est une fable ridicule et une pure mystification. »

— Les îles Marquises dont, suivant quelques journaux, M. le contre-amiral Du Petit-Thouars a pris possession, sont situées par environ 170e de longitude ouest et 10e de latitude sud : elles ne se trouvent sur aucune des grandes lignes de navigation, et sont par conséquent peu fréquentées ; mais on doit croire que si effectivement elles ont été occupées au nom de notre gouvernement, l'un des bâtimens de l'expédition aura été renvoyé promptement pour en donner avis. Les géographes attribuent à ces îles, au nombre de cinq, une population d'environ 50,000 habitans ; on varie beaucoup sur leur fertilité. Le groupe des Marquises fait partie de l'immense archipel qui comprend les îles Mariannes, des Amis, de la Société, d'Otahiti, etc., désigné sous le nom de Polynésie ou Océanie orientale.

— On lit dans la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, en date de Paris, le 28 novembre :

« Pendant les troubles qui viennent de nouveau affliger l'Espagne, les *Moderados*, dans cette capitale, ont fait de nouveaux efforts pour amener une union avec les carlistes contre l'ennemi commun, Espartéro. Dans ce but, ils ont repris l'ancien projet d'établir une alliance matrimoniale entre la reine Isabelle et le fils aîné de don Carlos. Le comte de Villemur est l'âme de ces négociations activement poursuivies. Cependant, la politique française n'est nullement favorable à ce projet. Les prisonniers de Bourges sont surveillés plus sévèrement que jamais, et les relations des chefs légitimistes avec l'Espagne, sont entravées de toutes les manières possibles, car Louis Philippe n'a pas renoncé à son idée favorite d'établir un prince de sa famille ou bien de la famille de Naples, sur le trône d'Espagne.

» Le roi, il est vrai, est partisan du système de temporisation, et il est même certain que la personne d'Espartéro, comme transition, ne lui est pas aussi odieuse qu'on pourrait le croire, mais il le voudrait faible, plus souple, plus éloigné de l'influence anglaise. Aussi tous les efforts ici tendent-ils à porter le régent à s'arranger avec les industriels révoltés de Barcelonne, où il devra faire le sacrifice du projet relatif à un traité de commerce avec l'Angleterre. Cependant un pareil arrangement affaiblirait Espartéro et le placerait dans une certaine dépendance, tandis qu'une victoire remportée à coups de canon et par la force des bayonnettes consoliderait certainement pour un moment sa puissance, mais le rendrait d'autant plus impopulaire.

» Ce qui, du reste, est d'une haute importance c'est que la prorogation des Cortès a eu lieu, parce que le régent avait appris, avant son départ, que la commission chargée d'examiner le projet d'emprunt de 600 millions de réaux, avait rejeté le projet de loi dans toutes ses parties. Or, cet emprunt se rattache si intimement au traité de commerce avec l'Angleterre, et celui-ci, à son tour, au mouvement de Barcelonne, qu'Espartéro, pour ne pas se placer entre deux feux, a cru devoir rendre impossible pour le moment, toute délibération ultérieure à Madrid, afin de reprendre ensuite, avec plus de poids, les négociations selon le résultat de son expédition. Le roi tient presque journellement conseil de ministres à St-Cloud, même la nuit les dépêches qui arrivent d'Espagne, doivent lui être remises, à quelque heure que ce soit. »

— La cour d'assises d'Agen avait condamné à la peine de mort plusieurs Espagnols réfugiés en cette ville, et déclarés coupables par le jury d'avoir arrêté la malle-poste et tenté d'asssssiner le courrier. Le nommé Obiol, condamné, a été reconnu innocent au moment où ses compliees allaient être exécutés. La cour royale d'Agen a entériné, le 29 novembre, les lettres de grâce que le roi a accordées à Obiol. Une foule immense assistait à cet acte solennel de la justice, et partageait l'émotion qu'éprouvait M. le procureur - général lui-même lorsqu'il a adressé la parole à l'infortuné Obiol. A sa sortie du palais, Obiol a été reconduit jusque chez lui par un grand nombre d'individus, et, chemin faisant, il a reçu des aumônes abondantes.

— Par ordonnances royales, divers mutations viennent d'avoir lieu dans les préfectures de quelques départemens.

BELGIQUE. — Bruxelles, 7 decembre. La discussion des articles du budget des voies et moyens a encore rempli toute la séance d'hier. M. le ministre des finances a adhéré à la proposition de la section centrale d'exempter les droits d'hypothèques du paiement des quatre centimes additionnels extraordinaires, et de n'en voter comme précédemment que 26.

Cet article et les suivans ont été admis presque sans discussion, jusqu'à celui relatif aux intérets à recevoir de la Banque de Belgique. Un très-long débat s'est alors engagé sur l'opération faite par M. le ministre des finances. La transformation du prêt consenti en 1839 a été attaquée par les mêmes argumens qui ont déjà été produits sur cette affaire. C'est en vain que M. le ministre des finances et M. Cogels ont etabli la différence qu'il y avait entre un prêt et l'encaisse ; les honorables MM. Lys et Delehaye n'en ont pas moins continué de soutenir, que si les quatre millions avaient été versés dans la caisse de l'état, il y aurait eu possibilité de réduire d'autant la somme des bons du trésor en circulation ou le montant de l'emprunt. Ils ont allégué que la Banque de Belgique avait pu intervenir dans l'emprunt avec les fonds de l'état, et recevoir 5 p. c. tandis qu'elle ne paie que 2 p. c. Ce raisonnement a la même valeur que celui fait, en d'autres temps, pour prouver que la Société Générale prêtait au gouvernement les fonds même de l'encaisse du trésor. La discussion s'est ensuite compliquée de quelques observations sur la Société Générale et le caissier général de l'état. L'honorable M. Meeus a répondu en peu de mots sur ce dernier point, et prouvé que la vérification matérielle des caisses était tout-à-fait inutile envers un établissement comme la Société Générale, alors surtout que le ministre des finances peut disposer sur l'heure du solde du trésor. M. le ministre des finances a déclaré qu'au reste des projets de comptabilité générale et de révision du decret du Congrès, instituant la Cour des comptes, étaient rédigés et soumis en ce moment au conseil des ministres. Ces projets pourront donc être bientôt présentés à la Chambre.

M. Delehaye ayant proposé de porter le chiffre de la recette à 150 mille francs, ce qui devait avoir pour résultat de contraindre la Banque de Belgique à payer 5 p. c. comme par le passé, ou à rembourser entièrement, la proposition a été repoussée par 41 voix contre 28.

Les derniers articles du budget ont ensuite été adoptés, mais le vote définitif a été renvoyé à une autre séance.

— Les sections de la Chambre se sont réunies hier matin pour l'examen du traité du 5 novembre. Les membres présens étaient extrêmement nombreux. Les sections se sont exclusivement occupées de la partie du traité relative aux limites, et l'on assure que sous ce rapport le traité a obtenu un assentiment général. Aujourd'hui les sections s'occuperont du chapitre relatif à la navigation.

— Dans la séance de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, de samedi dernier, il a été donné lecture de la lettre suivante de M. Nothomb, ministre de l'intérieur :

« J.-B. Rousseau, mort à Bruxelles en 1741, fut enterré dans l'église des Carmes déchaussés, en cette ville. Cette église fut démolie en 1810, et les restes du poète furent exhumés et transportés à notre église Notre-Dame au petit Sablon.

» C'est dans la sacristie de cette église et dans un mauvais cercueil en bois, que gisent encore aujourd'hui les ossemens d'un grand poète français.

» Le gouvernement ayant résolu de faire donner enfin une sépulture convenable à l'homme célèbre qui a trouvé un asile dans notre pays, je vous prie, messieurs, de vouloir bien m'adresser deux projets, l'un en français, l'autre en latin, de l'épitaphe à inscrire sur le marbre funéraire destiné à couvrir la tombe de J.-B. Rousseau. »

MM. Cornelissen, Roulez et Willems ont été chargés de présenter un projet pour les épitaphes demandées.

— Le *Journal des Petites-Affiches de Louvain* annonce la mort de M. l'abbé Helsen, qui a eu lieu vendredi dernier. Un peu avant son agonie, il a prié instamment un prêtre de lui donner encore une fois l'absolution générale. Ses derniers momens ont été des plus édifians et n'ont fait que confirmer la sincérité de sa conversion. (*J. de Bruxelles*.)

— Le corps de M. Aimé Sirey a dû partir hier pour Paris. Les formalités judiciaires nécessitées par l'instruction de l'affaire Caumartin, avaient rendu jusques-là cette translation impossible.

— La promulgation de la loi qui approuve, moyennant certaines réserves et modifications, la convention conclue entre le gouvernement et la ville de Bruxelles, paraît avoir été retardée à dessein, jusqu'à ce que le conseil communal eût approuvé les changemens introduits dans la convention du 5 novembre et jusqu'à ce qu'il eût adopté un plan général de liquidation des dettes municipales.

« Nous avons parlé d'un emprunt de 14 millions qu'a la ville aurait conclu avec un de nos principaux établissemens financiers, et qui serait employé à régulariser la situation financière de la capitale et à indemniser les victimes des pillages. La rente de 300,000 fr. payée par l'état à la ville sert de garantie aux prêteurs pendant un certain nombre d'années.

On dit que cette combinaison a rencontré une certaine opposition dans le conseil communal ; quelques membres attribuaient à la rente de 300,000 fr. une destination particulière dont elle ne pouvait être détournée, d'après eux ; ils la croyaient spécialement affectée à garantir le paiement de l'indemnité des pillages. Il paraît que cette opinion n'a pas prévalu.

— On lit dans le *Mercure de Franconie* :

« Les négociations entamées entre le *Zollverein* et la Belgique avancent lentement. Cette lenteur provient surtout de la manière dont se traitent les affaires de l'Union. Les propositions qui lui sont adressées par les gouvernemens étrangers doivent d'abord être envoyées aux diverses cours dont elle se compose, pour qu'elles donnent leur avis à ce sujet et les ratifient à l'occasion. De là vient que l'on perd souvent un temps précieux, dont on pourrait tirer un excellent parti, et cela dans l'attente des réponses des membres de l'Union douanière.

Il paraît qu'on laissera passer l'occasion favorable de conclure un traité de commerce avec la Belgique. Le projet d'union douanière entre cette dernière et la France n'est pas encore abandonné. Si jamais il se réalise, l'Allemagne aura tout lieu de se repentir d'avoir si longtemps temporisé. La Belgique adoptera le tarif français, qui nous est beaucoup plus défavorable que celui actuellement en vigueur chez elle. L'Allemagne aura alors à lutter contre deux adversaires au lieu d'un ; mais ce qu'il y aura de pis, ce seront les désavantages politiques qu'il sera impossible de prévenir, et qui retomberont de tout leurs poids sur nous. »

Théâtre-Royal-Français.

Samedi 10 *décembre*. (Représentation no 87).

La première représentation de :

RICHARD SAUVAGE ou LES DEUX COURONNES,

comédie en un acte, par M. Eugène Moreau.

LA MUETTE DE PORTICI,

grand-opéra en 5 actes, paroles de M. Scribe et Germain-Delavigne, musique de M. Auber.

Ordre du spectacle : Richard Sauvage. 2. La Muette.

On commencera à SEPT heures.

Mercredi 14 Décembre 1842.

CONCERT

DE

MM. F. LISZT ET RUBINI,

DANS LA SALLE DU THÉATRE-FRANÇAIS.

PROGRAMME.

1. *Duo* de *Guillaume Tell*. — M. Rubini et Mlle Ostergaard. *Rossini.*
2. Reminiscences de *Don Juan*. — M. F. Liszt.
3. Air du *Siége de Corinthe*. — M. Rubini. *Rossini.*
4. *Sonata quasi fantasie* (ut dièze mineur). — M. Liszt. *Beethoven.*
5. *Lieder*. — Mlle Ostergaard. *Schubert.*
6. «*Vivi tu.*» air d'*Anna Bolena*. — Rubini. *Donizetti.*
7. Valse infernale, Fantaisie sur des motifs de *Robert-le-Diable*. — Liszt. *Rubini.*

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 7 Décembre.

		Int.	Cours du 6 Déc.	Ouvert.	Fermé.
Pays-Bas	Dette active	5	101 1/16	101 5/8	—
	Dito dito	2½	52 1/2	52 1/2	—
	Billets de chance		—	—	—
	Syndicat	4½	—	94 1/8	94 1/8
	Dito	3½	—	—	—
	Société de Commerce	4½	131 1/4	131 1/8	131 1/8
	Dito nouvelle	4½	—	—	—
	Emprunt de 1836	4	—	—	—
	Dito des Indes	5	—	99 1/4	—
Russie	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	—	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	105 1/4	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito	6	—	—	—
	Dito inscriptions 1831 & 1833	5	—	98	—
	Emprunt de 1840	4	—	88 3/16	—
Espagne	Perp. ém. Amsterdam	5	—	—	—
	Passive	5	—	—	—
	Dette différée à Paris		—	4 3/16	—
	Deffered		—	—	—
	Ardouin	5	19 5/16	19 3/16	19 1/8
Autriche	Obligations Goll. & Comp.	5	—	—	—
	Dito métalliques	5	—	—	—
	Dito dito	2½	—	—	—
Angleterre	Cons. Ann.	3	—	—	—
France	Inscriptions au Grand-Livre	3	—	—	—
Pologne	Actions 1836	f	—	—	—
Brésil	Cons. Ann.	5	—	—	—
Portugal	Obligations à Londres	2½	—	32	—

Bourse de Paris du 6 Décembre.

		Int.	Cours 5 Déc.	Ouvert.	Fermé.
France	Cinq pour cent		119 50	119 55	119 75
	Trois pour cent		80 75	80 75	80 70
	Emprunt Ardouin		23 1/4	23 1/2	—
Espagne	Anc. différé		—	—	—
	Nouv. dito		—	—	—
	Passive		—	—	—
Naples	Certificats Falconet		106 60	107 00	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—	—
Belgique	Dette active	5	—	103 5/8	—
	Dito	3	—	—	—
	Banque belge		—	810 00	—
États-Unis	Obligations de la Banque		—	—	—

Bourse d'Anvers du 7 Décembre.

Métalliques, 5 % » — Naples, 5 % » — Ardouins, 5 % 19 A. Dette différée, ancien, » — Passive, 5 % 4 1/2 P. — Lots de Hesse, 28 P. Cours après la Bourse (2 3/4 heures). Ardouin, 19 P. — Idem, Primes »

Bourse de Londres du 4 Décembre.

3 % Consol, 94 1/8. — 2 1/2 % Holl., 52 3/4, 53. — 5 % 101 1/2. — 5 %, (Nouv. Emp.), 99 1/2, 3/4. — Esp. 5 %, 18 1/8. — Id. 3 % 23 1/8. — Port. (nouv.), 37 3/4, 38 1/4. — Russes, 112 1/2, 113 1/2.

Bourse de Vienne du 30 Novembre.

Métalliques, 5 % 109 3/8. — Dito, 4 % 100 1/8. — Dito, 3 % 76 3/4. Lots de 1834, » — Actions de la Banque, 1617.

A LA HAYE,

Imprimerie de **Léopold Lœbenberg**, [illegible]

Dépôt - général : chez MM. [illegible] et **FILS**, *[illegible]*, à Amsterdam ; et chez [illegible] **REYN SNOECK**, *Hoofdsteeg* à **Rotterdam.**